

**Maturité suisse**

# **Bulletin d'inscription**

*& conditions générales  
(à lire attentivement)*



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse / N° : ..... NPA/Ville : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

Date de naissance : .....

## Formule

### Services

#### Service 2 ans

1'000 CHF/ mois    11'400CHF/an  
(Total 24'000)    (Total 22'800)

#### Service 3 ans

800 CHF/ mois    9'000CHF/an  
(Total 28'800)    (Total 27'000)

#### Service 4 ans

650 CHF/ mois    7'500CHF/an  
(Total 31'800)    (Total 30'000)

### Début

Février 2025 (entre le 10 et le 14)

Mai 2025 (entre le 12 et le 16)\*

Août 2025 (entre le 11 et le 15)

Novembre 2025 (entre le 10 et le 14)\*

Date d'entrée souhaitée : .....

### Important

\* 3 mois sont offerts, valides après la fin du contrat. En cas d'arrêt, ces 3 mois **sont perdus**

## Communauté

En sus du rapport d'avancement semestriel, la communauté est un deuxième complément proposé par l'Institut-domi pour que chaque apprenant puisse partager ses expériences et échanger ses connaissances. Cette opportunité est présente indépendamment de la formule choisie.

Vous avez la possibilité de mettre votre profil en mode «afficher» pour profiter de cette opportunité, ou en mode «masquer» pour rester en dehors. Dès lors, vous n'avez pas de contact avec la communauté. L'action est réversible à tout moment; envoyez simplement un mail à la Direction.

Pour avoir plus d'informations, scannez le **QR code**.



### Choix du profil

Afficher

Masquer

## Branches

### Disciplines fondamentales

#### Langue première

Français (obligatoire)

#### 2<sup>e</sup> langue nationale

Allemand

Italien

#### 3<sup>e</sup> langue

Allemand

Italien

Anglais

#### Domaines des arts

Arts Visuels

### Options

Si vous n'êtes pas encore sûr(e) de votre choix écrivez «à voir».

Option spécifique :

-----

Option complémentaire :

-----

## L'apprenant (e)

En plein accord avec ces conditions, je m'inscris à la prestation choisie

Lieu : ..... Date : ..... Signature .....

## La personne responsable du financement (si différente)

Nom, Prénom : ..... Téléphone: .....

Adresse complète : ..... Mail : .....

Lieu : ..... Date : ..... Signature .....

## L'inscription

1. Les rentrées sont en février, mai, août et novembre.
2. Pour les rentrées de mai et novembre, 3 mois sont offerts à la fin de votre contrat afin de passer les examens finaux en temps et en heure. En cas d'arrêt ces derniers seront *de facto* perdus et ne seront pas pris en compte.

## Le responsable du financement s'engage envers l'Institut-domi :

1. A s'acquitter des 5% du service choisi avant le début des cours.
2. A respecter les délais de paiement.
  - a) En cas de manquement, deux avertissements seront envoyés à 15 jours d'intervalle, après la date mentionnée sur la facture, cette dernière faisant foi.
  - b) 7 jours après le dernier avertissement, le compte de l'apprenant est clôturé jusqu'à régularisation des comptes.
  - c) Au besoin, le responsable du financement peut s'entretenir avec la Direction ou envoyer un justificatif.

## L'Institut-domi s'engage envers l'apprenant à :

1. Mettre à disposition un support technique en cas de problème avec la plateforme.
2. Proposer un planning d'étude personnalisé.
3. Corriger les devoirs sous quatre jours ouvrables, si les conditions sont respectées.
4. Permettre l'utilisation de la plateforme pédagogique, sans discontinuité.
5. Donner les instructions nécessaires à la prise de rendez-vous avec le formateur sur google Agenda.
6. Echanger par visioconférence (sur des thèmes précis) et e-mail avec les professeurs.
7. Soutenir l'apprenant via les professeurs et/ou la Direction de l'Institut-domi.
8. Reporter les notes des exercices sur la plateforme méthodologique.
9. Mettre sur le calendrier de la plateforme, toutes les dates importantes relatives à son *cursus*.
10. Fournir un rapport d'avancement chaque trimestre, ou semestre, (en fonction de la formation choisie). Ce dernier sera envoyé à l'étudiant et au responsable du financement (si différent) que l'apprenant soit majeur ou non.  
Le rapport sera envoyé en : janvier, avril, juillet et octobre.

## L'apprenant s'engage envers l'Institut-domi à :

1. Mentionner son nom, prénom, module et exercice sur chaque devoir. A défaut, celui-ci lui sera retourné **non** corrigé.
2. Gérer son avancement, mais en rendant au minimum quatre exercices par mois/branche.
3. Déposer ses devoirs sur la plateforme méthodologique pour correction, avec un maximum de 3 devoirs à la fois par branche.
4. Faire preuve de discipline et apporter à sa formation toute l'attention et le travail nécessaire.
5. Montrer du respect et de la civilité envers les professeurs et la Direction de l'Institut-domi.
6. Envoyer son travail de maturité à l'Institut-domi, fait avec son référent, commencé tout au plus 1 mois après les premiers partiels si vous faites sur 2ans. Sur 3ans, le travail de maturité commence au début du deuxième partiel.
7. Ne pas partager, publier ou transmettre les cours et exercices de l'Institut-domi, en externe, sous peine de rupture immédiate du contrat.

## Matériels :

1. Les documents nécessaires à l'apprenant dans le cadre de sa formation, se trouvent sur la plateforme.
2. Les livres mentionnés dans la bibliographie sont à acheter par l'étudiant.

## Inscriptions aux examens officiels :

1. L'Institut-domi **ne se substitue pas** à l'apprenant lors des inscriptions aux examens officiels.
2. Il est du ressort de l'apprenant de s'inscrire lui-même, à la date imposée, pour la session d'examens.
3. L'Institut-domi n'est nullement responsable d'un oubli de l'apprenant.
4. Toutes les dates clés se trouvent dans le calendrier sur e-domi.
5. L'apprenant a la possibilité de s'inscrire aux examens officiels en tant qu'élève de l'Institut-domi, pour autant qu'il ait obtenu l'aval de la Direction de l'Institut-domi, selon ces conditions.

## Diplômes et attestations :

1. Si l'étudiant n'a pas réussi sa maturité, il peut demander un diplôme du suivi de cours à l'Institut-domi.
2. Les attestations fournies par l'Institut-domi sont remises sur demande pour l'année en cours pour autant que l'apprenant suive une formation régulière selon le programme d'études. l'Institut-domi se réserve le droit de ne pas renouveler une attestation.

## Résultat des examens :

1. L'apprenant s'engage à communiquer à l'Institut-domi les résultats de ses examens après chaque partiel.
2. Si l'apprenant a réussi son examen avant la fin de son contrat, la totalité de la somme restante est due.

## La communauté :

1. En mettant «afficher» dans la section «communauté» vous nous autorisez à :
  - Rendre votre profil visible aux autres élèves (ayant également coché «afficher» ) et professeurs/es de l'Institut-domi, ainsi que toutes les informations qui s'y rattachent.
  - Communiquer certaines de vos informations aux élèves et professeur(e)s de l'Institut-domi.
2. L'élève peut en tout temps modifier son choix, par écrit, à la Direction.
3. En sélectionnant «masquer» dans la section «communauté» l'apprenant refuse les interactions avec les autres apprenants.
4. Tout contenu répréhensible (propos inappropriés, contenus indésirables, etc...) engendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
5. Tout contenu partagé peut être utilisé par les autres membres de la communauté.

## Les cours de soutien :

1. Les cours privés sont dispensés par des professeurs de l'Institut-domi pour l'ensemble du *cursus*.
2. Les cours de coaching sont effectués par l'Ecole Benk, partenaire depuis plus de 5 ans.
3. Le fait de ne pas profiter de ces prestations ne change en rien le prix de la formation.

## Violation des obligations contractuelles :

Sans restreindre ses autres droits, l'Institut-domi se réserve la possibilité de bloquer l'accès à la plateforme et/ou de résilier le contrat de l'apprenant si ce dernier viole ses obligations prévues dans les présentes conditions générales et/ou le bulletin d'inscription.

## Retrait d'inscription, clause pénale, force majeure :

1. L'apprenant a jusqu'au 10 juillet, pour la rentrée d'été, ou jusqu'au 10 décembre, pour la rentrée d'hiver, pour retirer son inscription sans frais.
2. Les 5 % d'acompte restent acquis à l'Institut-domi dans toute circonstance, de plus :
  - Si l'apprenant retire son inscription dans les 6 premiers mois après la rentrée, 50% de la facture reste dû.
  - Passé les 6 premiers mois, un préavis de 3 mois doit être envoyé, par écrit, à la Direction, durant ce trimestre, les paiements courent toujours.
3. Les pénalités sur les paiements sont ainsi comptées :
  - Trois mois pour un échelonnement mensuel (après les 6 premiers mois).
  - 1 an pour les cadence annuelle (après les 6 premiers mois).
4. L'apprenant aura accès à la plateforme mais ses devoirs ne seront pas corrigés et il/elle ne pourra pas avancer dans les modules.
5. Le fait de ne pas envoyer de devoirs pour correction et/ou de ne pas utiliser les services offerts par l'Institut-domi ne donne droit à aucune réduction tarifaire.

## Prolongation d'inscription :

1. En cas de maladie de longue durée (2 mois et plus), et sur présentation d'un certificat médical, l'avancement de l'étudiant est suspendu et son inscription est prolongée de la durée de son empêchement. Cependant, les versements sont maintenus. Le responsable du financement continue de s'acquitter des mensualités conformément à la facture émise et selon les présentes conditions générales.
2. Une prolongation pour une autre raison que la maladie peut être accordée à discrétion de la Direction. Les effets d'une telle prolongation sont identiques.
3. Si l'apprenant n'a pas terminé sa formation à la fin de son contrat, il peut, s'il le souhaite, établir une prolongation allant de six à douze mois. La réception de la «prolongation de contrat» annonce le début d'un nouveau contrat. Tant que la prolongation n'est pas en possession de l'Institut-domi, le compte de l'étudiant est bloqué.

## Droit applicable et for :

1. Les conditions générales, le bulletin d'inscription et la prolongation de contrat sont soumis au droit suisse.
2. En cas de litiges, l'Institut-domi SA a son for juridique à Lausanne.

## Nullité d'une clause :

La nullité d'une clause des conditions générales, du bulletin d'inscription et de la prolongation de contrat n'affecte pas le reste des clauses qui continueront de déployer leurs effets.

## Modification des conditions générales :

La Direction de l'Institut-domi se réserve le droit de modifier en tout temps le présent bulletin d'inscription et/ou les conditions générales qui s'y rapportent. En cas de changement important, un e-mail sera envoyé aux apprenants et au responsable du financement, si concerné, pour les en informer.

## Remarques :

### Support de cours

L'apprenant s'engage par sa signature, à acheter les livres nécessaires présents dans la bibliographie proposée par l'Institut-domi, pour profiter des PDF des différentes matières.

### Branches de maturité

l'Institut-domi ne prépare pas à d'autres branches que celles proposées. Si l'apprenant repasse un second partiel, il peut reprendre ses œuvres pour autant que les formateurs les connaissent et puissent avoir le temps de les préparer. L'apprenant doit avoir informé la Direction en conséquence lors de son inscription.

**L'apprenant(e) soussigné(e) ainsi que le (la) responsable du financement déclarent avoir lu, compris et acceptent les présentes conditions générales faisant partie intégrante du bulletin d'inscription ci-dessus.**

Lieu : ..... Date : .....

Signature du responsable (financement): .....Signature de l'étudiant : .....

« **Découvrez des formations  
adaptées à vos besoins** »

Chemin des Cèdres 3  
1004 Lausanne  
contact@institut-domi.ch  
021 652 33 23  
www.institut-domi.ch

**Notre site**



**Instagram**



**Facebook**



**LinkedIn**

